



Le vingt et un mai deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de VILLY LE PELLOUX se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 15/05/2026, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers absents : 3

Nombre de Conseillers représentés : 3

**Présents** : BAILLON Joseph – BAUDEVIN Alexandre – CHAMPION Olivia – DIDOLLA Philippe – JAFFRELOT-HEUDE Constance – FOSSET Morgane – FURGET Isabelle – LEGER Elisabeth — QUINTON-LAUDADIO Léa – SAINT Pascal – ROCHER Baptiste - VERNEY Jean-Paul

**Absents ayant donné procuration** :

MEUNIER Pierre à VERNEY Jean-Paul

VILLARET Odile à BAILLON Joseph

BOETTNER Charlotte à SAINT Pascal

2026-30	FIXATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DIRECTE DES IMPOTS LOCAUX (CCID) ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2026-13
---------	---

Monsieur SAINT rappelle que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Le Maire préside de droit cette commission.

Dans les communes de moins de 2000 habitants la commission se compose de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat Conseil Municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

**CONSIDERANT** que la délibération n° 2026\_13 ne comportait que 7 personnes (6 titulaires et 1 suppléant) alors qu'il aurait dû être proposé 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants), il convient de procéder à une nouvelle délibération.

Sont candidats au poste de titulaire :

- Mr Joseph BAILLON
- Mr Alexandre BAUDEVIN
- Mme Olivia CHAMPION
- Mr Philippe DIDOLLA
- Mme Constance JAFFRELOT-HEUDE
- Mme Morgane FOSSET
- Mme Isabelle FURGET
- Mme Elisabeth LEGER
- Mr Jean-Paul VERNEY
- Mme Odile VILLARET
- Mr SAINT Pascal



- Mr MEUNIER Pierre

Sont candidats au poste de suppléant :

- Mme Léa QUINTON-LAUDADIO
- Mr Baptiste ROCHER
- Mr Yann BOETTNER
- Mr Kilian MARCHESSI
- Mr Christian COULON
- Mr Jean-Benoît DONZE
- Mme Tiphaine NICOLLIN
- Mr Yann GAILLARD
- Mme Julie ANDRIEU
- Mr VINCENT KADDOUR
- Mme Gaëlle BAILLON
- Mme Marie-Lys BOETTNER

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ABBROGE** la délibération n° 2026-13,
- **FIXE** les membres de la CCID de la manière suivante :

**Présidente** : Madame le Maire, Boettner Charlotte

**Membres titulaires** :

- Mr Joseph BAILLON
- Mr Alexandre BAUDEVIN
- Mme Olivia CHAMPION
- Mr Philippe DIDOLLA
- Mme Constance JAFFRELOT-HEUDE
- Mme Morgane FOSSET
- Mme Isabelle FURGET
- Mme Elisabeth LEGER
- Mr Jean-Paul VERNEY
- Mme Odile VILLARET
- Mr SAINT Pascal
- Mr MEUNIER Pierre

**Membres suppléants** :

- Mme Léa QUINTON-LAUDADIO
- Mr Baptiste ROCHER
- Mr Yann BOETTNER
- Mr Kilian MARCHESSI
- Mr Christian COULON
- Mr Jean-Benoît DONZE
- Mme Tiphaine NICOLLIN
- Mr Yann GAILLARD
- Mme Julie ANDRIEU
- Mr VINCENT KADDOUR
- Mme Gaëlle BAILLON
- Mme Marie-Lys BOETTNER



LA SECRETAIRE DE SEANCE

*Elisabeth Leger*

LE MAIRE

*Charlotte Boettner*

Le Maire,

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Affiché/Publié le :

Transmis en préfecture le :

Certifié exécutoire le :



Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le

ID : 074-217403070-20260521-2026\_30-DE



Publié le : 01/06/2026 17:22 (Europe/Paris)

Collectivité : Villy-le-Pelloux

[https://www.villy-le-pelloux.fr/documents\\_administratifs/64415](https://www.villy-le-pelloux.fr/documents_administratifs/64415)

